



AYENT-ANZÈRE

Formule accueillante

La «nouvelle» cabane des Audannes agrandie accueillera ses premiers clients dès samedi...27

LE NOUVELLISTE

icz - gb

Un expert pour l'affaire Luca?

GRAND CONSEIL ▶ Le président de la LVPA demande que la Commission de justice se penche sur ce dossier. De son côté, la famille de l'enfant craint des pressions.

GILLES BERREAU

Nouvel épisode dans l'affaire Luca Mongelli, du nom de l'enfant retrouvé inconscient en 2002 à Veysonnaz. Après la publication la semaine dernière du livre «Canines» qui a relancé l'affaire («Le Nouvelliste» du 10 juin), le président de la Ligue valaisanne pour la protection des animaux (LVPA), Me Alain Cottagnoud, demande que la Commission de justice du Grand Conseil valaisan se saisisse du dossier. Il estime que cette commission ne pourra pas faire cette fois l'économie d'un expert neutre et indépendant «afin de la renseigner sur les dysfonctionnements de la justice dans le cadre de cette procédure».

En février 2002, l'enfant avait été retrouvé dévêtu, en état d'hypothermie, et blessé dans la neige. Ses lésions cérébrales le laisseront paralysé et aveugle. Après enquête, la justice déclarera le chien de la famille coupable de l'état de Luca. La famille conteste toujours avec vigueur cette version.

Euthanasie du chien

«En février 2009, j'avais déjà adressé une correspondance à la Commission de justice par laquelle je l'informais de différents dysfonctionnements concernant la procédure instruite dans le cadre de cette affaire. La Commission de l'époque n'a jamais traité cette affaire conformément aux règles en la matière. Elle n'avait même pas accusé réception de mon courrier. C'est pourquoi je reviens aujourd'hui sur le sujet, à la lumière du livre publié la semaine passée. Ce qui m'a frappé dans cet ouvrage, c'est que l'on aurait accusé à tort le chien. Or, en tant que président de la LVPA, je ne peux pas admettre cela.»

Dans sa lettre à la Commission de justice, Me Cottagnoud dénonce aussi l'euthanasie du chien avant son expertise, alors qu'il avait été confié à un refuge.

«Or, selon la loi sur la protection des animaux, avant d'euthanasier cet animal, une expertise aurait dû être effectuée et une décision judiciaire aurait dû être rendue afin de respecter les réquisits légaux. Un moyen de preuve qui aurait permis de disculper le chien ayant ainsi disparu, la loi n'a pas été respectée. C'est inadmissible. La nomination d'un expert neutre est indispensable.»

Pressions?

De son côté, depuis l'Italie où elle a déménagé, la famille Mongelli s'interroge sur les motivations d'une dénonciation pénale déposée le 10 mai dernier auprès de la justice, un mois avant la sortie du livre «Canines». Une plainte visant



Le Grand Conseil arrivera-t-il à rouvrir le dossier de l'affaire Luca? HOFMANN/A

une personne ayant donné son avis sur l'affaire le 4 janvier 2009 dans l'émission «Zone d'ombre» de la TSR.

Selon Alain Cottagnoud, cette plainte émanerait d'un juge d'instruction valaisan. Lors de l'émission, un vétérinaire comportementaliste aurait estimé que le magistrat avait travesti son expertise.

Contacté hier après-midi, ce juge n'a pas confirmé ni infirmé être l'auteur de cette dénonciation.

Hasards et coïncidences

Dans un communiqué, la famille Mongelli écrit: «Le fait qu'une dénonciation ait été déposée quinze mois après l'émission concernée interpelle et questionne: qui a déposé cette dénonciation? Dans quel but? Pourquoi l'avoir fait quinze mois après la diffusion?»

Elle ajoute: «Dans cette affaire, les hasards et coïncidences ne peuvent plus, seuls, expliquer le véritable acharnement et questionne: qui a déposé cette dénonciation? Dans quel but? Pourquoi l'avoir fait quinze mois après la diffusion?»

LUCA NOUS ÉCRIT:

«Je fais un rêve»

Après notre récent reportage en Italie avec Luca Mongelli («Le Nouvelliste» du 14 juin), et les nombreux messages de soutien qu'il a reçus, l'enfant nous a écrit une lettre, avec l'aide de sa famille. La voici :

«Je vous le dis aujourd'hui, vous mes amis, bien que, oui bien que j'aie à faire face aux difficultés d'aujourd'hui et de demain, que je dois lutter au quotidien pour chaque chose qu'il vous est si facile d'accomplir, je fais pourtant un rêve. C'est un rêve profondément ancré en vous, en moi, un rêve qui nous réunit et qui va nous permettre de conjuguer nos futurs avec alacrité.»

Je rêve qu'un jour je pourrai à nouveau voir. Voir ces couleurs magnifiques, ces paysages valaisans de mon enfance et ces montagnes qui m'apparaissent infranchissables, du haut de mes 7 ans.

Je rêve qu'un jour je pourrai à nouveau marcher, tout seul, et pourquoi pas courir. Arpenter les si beaux pâturages, les routes avec mon vélo. Jouer au foot avec mes copains.

Je rêve qu'un jour quelqu'un m'écoute et croie en ma parole. Que l'on cesse de me dire ce que j'ai vécu, alors que mon corps, mon âme sont à jamais

marqués du sceau de l'infamie. Je rêve qu'un jour, oui qu'un jour, quelqu'un me demande simplement pardon, peu importe la manière, peu importe le moment. Rien de plus. Pardon.

Je rêve aujourd'hui, avec vous. Et je vous dis merci, pour vos paroles, vos écrits, vos pensées, vos encouragements, vos prières. Votre foi en moi, tout simplement. Je ne suis qu'un petit homme, mais je sais qu'ensemble nul obstacle ne pourra entraver la réalisation de notre Rêve.»

LUCA MONGELLI

FUSILLADE DE MARTIGNY

Cinq personnes sous les verrous

OLIVIER RAUSIS

Suite à la fusillade qui s'est déroulée le 23 mai dernier au centre-ville de Martigny, fusillade qui s'était soldée par un mort (un Serbe de 36 ans) et deux blessés (un Portugais du Cap-Vert de 27 ans et un Serbe de 29 ans), l'enquête progresse de manière significative. Trois semaines après les faits, le juge d'instruction Dominique Lovey, en charge de l'affaire, a annoncé hier, par le biais d'un communiqué, que quatre personnes ont été placées en détention préventive pour les besoins de l'enquête, en plus de l'auteur du coup de feu mortel. En outre, huit instructions pénales ont été ouvertes contre d'autres protagonistes, d'origine serbe et portugaise – cap-verdienne, tenant compte des divers degrés de participation à cette rixe. Au total, plus de 30 personnes ont été entendues soit à titre de prévenues, soit comme témoins ou encore comme personnes appelées à fournir des renseignements.



«Nous comptons sur la promptitude du système judiciaire»

MARC-HENRI FAVRE
PRÉSIDENT DE MARTIGNY

En ce qui concerne les circonstances de la fusillade, Dominique Lovey précise que plusieurs hypothèses font l'objet d'analyse détaillée, dont celle affirmant que l'arme du crime était l'enjeu de la rixe. A ce stade de l'enquête, aucune hypothèse n'est ainsi négligée. L'arme du crime - un pistolet de calibre 38 spécial - n'a pas encore été retrouvée, mais les recherches sont toujours en cours, y compris quant à la provenance des deux armes utilisées par les protagonistes.

Le juge ajoute que de nombreuses autres investigations sont en cours, mais que leurs résultats prendront un certain temps.

Promptitude attendue

S'il se réjouit de l'avancement de l'enquête, notamment de l'arrestation de cinq personnes, le président de la ville de Martigny Marc-Henri Favre attend de la justice qu'elle ne relâche pas ses efforts pour autant: «Nous comptons sur la promptitude du système judiciaire. Pour notre part, nous suivons avec intérêt les investigations en cours et nous gardons, par l'entremise de notre police municipale, un œil particulièrement attentif à ce qui se passe dans nos rues. Avec notre commissaire de police, nous travaillons de concert avec la police cantonale. La police demeure ainsi toujours bien présente dans les rues de Martigny. Même si la situation semble s'être apaisée, la vigilance demeure de mise.»

A côté des contacts réguliers qu'il a avec la police cantonale, par l'entremise du commandant et du chef de secteur, le président martignerain a aussi eu des discussions très positives avec les représentants des communautés concernées par les événements: «Ils sont aussi choqués et touchés que nous. Le travail d'intégration entrepris depuis des années est remis en question en raison des agissements de voyous, eux-mêmes rejetés par ces communautés. Ce qui souligne encore plus l'importance d'une action rapide de la part de la justice.»

PUBLICITÉ

PRIS AU JEU ?

LES VRAIS GAGNANTS RESTENT MAÎTRES DU JEU !

PRÉVENTION DU JEU EXCESSIF

Ligue valaisanne contre les toxicomanies

www.lvt.ch
027 329 89 00